

Comité d'éthique du corps enseignant de HEC Montréal

Rapport annuel 2024-2025

1. Période couverte

Le présent rapport couvre la période 2024-2025.

2. Composition du Comité

Il est à signaler que pour respecter la politique sur la liberté académique dont le mandat a été confié au comité d'éthique, il a fallu ajouter 4 membres au comité, dont un représentant de la direction, deux représentants étudiants et un chargé de cours. Durant la période couverte par le présent rapport, le Comité d'éthique était ainsi constitué des personnes suivantes¹.

Composition du comité d'éthique des enseignants 2024-2025

Membres réguliers	Représentant	Statut	Jusqu'en
Jean-Pierre Dupuis	Association des retraités	Professeur honoraire	2025
Joé T. Martineau	Assemblée professorale	Professeure agrégée	2025
Julien Le Maux	Assemblée professorale	Professeur titulaire	2027
Rabih Khoury	Association des maîtres d'enseignement	Maître d'enseignement	2026
Marie-Claude Boudreau	Collectivité	Membre externe	2027
François Bellavance	La direction de HEC	Directeur des programmes	2026
Benoit Pépin	Les chargés de cours	Chargé de cours	2026
Lola Roca	Association des étudiants de premier cycle	Étudiante	2027
Karl Janelle	Association des étudiants de 2 ^e et 3 ^e cycles	Étudiant	2027
Membres substitués			
Jonathan Deschênes	Assemblée professorale	Professeur titulaire	
Louise Overbeek	Association des maîtres d'enseignement	Maître d'enseignement	

¹ Les quatre nouveaux membres ont joint le comité en décembre 2023.

3. Deux plaintes formelles

Deux plaintes formelles ont été reçues et jugées recevables durant l'année 2024-2025.

La première plainte a été reçue le 21 janvier 2025 et a été déposée par un membre de la communauté professorale au sujet d'un autre membre de la même communauté de HEC. La plainte évoquait à la fois un manque d'éthique et une entrave à la liberté académique dans le cadre de la coordination d'un cours.

La deuxième plainte a été reçue le 9 juillet 2025. Un étudiant du programme de maîtrise déposait une plainte formelle contre un professeur pour manquement à des grands principes du Code d'éthique, soit la responsabilité, l'intégrité et le respect, dans la livraison d'un cours.

Les plaintes ont été traitées et les résultats de leurs évaluations ont été transmises à la direction de HEC Montréal et aux personnes concernées.

4. Demande d'information

Une personne s'est informée sur la façon de déposer une plainte. Elle songeait à déposer une plainte mais elle ne l'a finalement pas fait.

5. Actions à entreprendre

Informé et sensibiliser la communauté HEC des enjeux liés à l'éthique et à la liberté académique.